

L'Anse-Saint-Jean, le 8 juillet 2019

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 8 juillet 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Anicet Gagné, maire suppléant.

Sont présents :
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents : Monsieur Lucien Martel

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Gagné souhaite la bienvenue aux Floracois qui sont en visite pour une semaine.

M. Gagné invite monsieur Sapin à venir nous expliquer leur raison de leur visite dans notre municipalité.

Monsieur Gagné invite tous les Floracois ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle à signer le livre d'or.

257-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault.

258-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion
4. Lecture et adoption des comptes du mois
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juin 2019
5. Renouvellement de la petite caisse
6. Lecture de la correspondance
- 6.1 Invitation au deuxième Sommet des Premières Nations et des municipalités
- 6.2 MMQ – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
7. Administration
- 7.1 Demande de soutien financier pour la 4^e édition de l'événement « Tissons des liens humains au Bas-Saguenay »
- 7.2 Vente terrain lot 56-1-2-2-3, Rang 1, Canton Saint-Jean – Gestion MBLA inc. et Gestion P.I.N.G., Inc.
- 7.3 Nomination du maire suppléant
- 7.4 SNC Lavalin – Offre de service professionnel 0 Expertise géotechnique
- 7.5 Demande de remboursement de monsieur Alain Côté – bris d'un tuyau d'aqueduc
- 7.6 Carrefour action municipale et famille
- 7.7 Protocole d'entente camp de jour 2019-2021 avec la Commission scolaire des

Rives du Saguenay

7.8 Comité de la Fête de la Vierge – Demande d'aide financière

7.9 Demande de madame Nancy Gagné et monsieur Éric Gagné – achat d'une partie de terrain.

7.10 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 030-2019

7.11 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 048-2019

7.12 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 098-2019

7.13 Augmentation de la petite caisse de 300.00 \$ pour un total de 350.00 \$

8. Travaux publics

8.1 Rebelles des Bois – demande d'asphaltage

8.2 Prolongement de cautionnement CEVICO inc. – Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la Petite École

8.3 Ouverture de poste temps partiel fin de semaine

9. Urbanisme

9.1 Ashini – 117, chemin de Vébron – Correction de toiture

9.2 Demande de permis de construction – Monsieur Jacquelin Lavoie, chemin de Vébron – lots 55-12-1 et 55-12-4, Rang 1, Canton Saint-Jean

9.3 Demande de permis de construction – monsieur Jean-Marc Bergeron et madame Danielle Lemay, 114, chemin de Vébron, lot 10-14, Canton Ducreux

9.4 Demande de permis de construction – madame Chantale Tremblay, lots 3B-P, 3C-P et 4-P, Réserve, Canton Saint-Jean

9.5 Demande de permis de rénovation de toiture – monsieur Guy Pedneault, 346, Saint-Jean-Baptiste, 1-P, Rang 6, 2-P, Réserve, Canton Saint-Jean

9.6 Demande de permis de construction – monsieur Mario Lebreux – 55-P (futur 55-15), Rang 1, Canton Saint-Jean

9.7 Dérogation mineure DM2019-09 – Monsieur Richard Claveau, 121 chemin de Vébron, lot 10-29, Canton Ducreux

9.8 Dérogation mineure DM2019-10 – Monsieur Jean Allen et madame Lise Beauvais, 11 chemin des Plateaux, lots 13-10, 13-12-P, Rang 2, Canton Saint-Jean

10. Sécurité publique

11. Loisir, culture, tourisme et vie communautaire

11.1 MRC déclaration de compétence en matière de logement social pour l'ensemble des municipalités de son territoire

11.2 Promotion Saguenay – Croisière Maritime du Fjord

11.3 Festival de la chanson de Saint-Ambroise

11.4 Maison des jeunes du Bas-Saguenay – Appui au dépôt du projet transport collectif pour les jeunes du Bas-Saguenay Sud vers les activités de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay

11.5 Récupération du styromousse

12. Varia

13. Rapport des comités et informations

14. Périodes de questions

15. Fermeture de la séance

259-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019.

260-2019

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2019 au montant de 138 067.59\$ et des paiements directs au montant de 876.17\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

261-2019

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de juin 2019 au montant de 35.00\$.

INVITATION AU DEUXIÈME SOMMET DES PREMIÈRES NATIONS ET DES MUNICIPALITÉS

Nous devons refuser cette invitation, car aucun conseiller n'est disponible.

MMQ - IMPORTANCE DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Jonathan Desbiens, directeur général, dépose un document provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec sur l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

262-2019

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA 4IEME ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « TISSONS DES LIENS HUMAINS AU BAS-SAGUENAY »

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 500.00 \$ pour la tenue de l'événement « Tissons des liens humains au Bas-Saguenay » qui se tiendra le vendredi 13 septembre à Petit-Saguenay.

263-2019

VENTE TERRAIN LOT 56-1-2-2-3, RANG 1, CANTON SAINT-JEAN - GESTION MBLA INC. ET GESTION P.I.N.G INC

CONSIDÉRANT QUE Gestion MBLA inc. et Gestion P.I.N.G Inc. veulent se départir du lot 56-1-2-2-3, Rang 1, Canton Saint-Jean dans le secteur du Mont-Édouard qu'ils avaient acheté en 2017;

CONSIDÉRANT QU'ILS doivent offrir le terrain à la municipalité avant de le revendre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas intéressée à acquérir le terrain;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Gestion MBLA inc. et Gestion P.I.N.G Inc à vendre le terrain lot 56-1-2-2-3, Rang 1, Canton Saint-Jean dans le secteur du Mont-Édouard à un tiers à la condition que les éléments suivants soient inclus dans le contrat de vente;

QUE le nouveau propriétaire s'engage à construire sur le terrain ci-avant, un immeuble habitable au plus tard dans les vingt-quatre mois de la signature de la vente du terrain et qu'en cas de défaut de construire une habitation dans les délais convenus, la municipalité pourra à sa discrétion reprendre le terrain vendu et exiger

une pénalité de 10 % du prix de vente par année à compter du défaut. Si la municipalité décide de reprendre le terrain, 25 % du prix de vente sera conservé à titre de dommage liquide et exigible;

QUE le terrassement sur la façade doit être terminé dans les 2 ans après le début des travaux. À défaut, la municipalité exécutera le terrassement qui s'harmonisera au secteur aux frais de l'acheteur.

QU'EN cas de revente du fonds ci-dessous vendu par le propriétaire avant que ne soit construit un immeuble habitable par lui, il convient d'obtenir préalablement l'accord de la municipalité. Les frais et honoraires de rétrocession et frais de publication seront payés par l'acheteur. Les droits de mutation payés ne seront pas remboursés.

QUE l'acheteur s'engage irrévocablement à signer tout acte de servitude ou cession de droits en faveur d'Hydro-Québec ou Bell Canada.

QUE la municipalité doit intervenir au contrat d'achat/vente afin de s'assurer que toutes les clauses sont conformes.

QUE soit autorisé le maire ou le maire suppléant et le directeur général, ou la secrétaire-trésorière adjointe en leurs absences, à signer tous documents relatifs à cette transaction.

264-2019

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yvan Côté à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois soit juillet, août, septembre et octobre 2019

265-2019

SNC LAVALIN - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - EXPERTISE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement en train de terminer la réalisation de ses études préliminaires dans le cadre de son nouveau système d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'UNE étude géotechnique additionnelle sur la conception des bassins d'épuration doit être effectuée;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service professionnelle de SNC-Lavalin concernant l'analyse sur la conception des bassins d'épuration au montant de 24 949.58 \$ incluant les taxes ainsi qu'un budget de coûts supplémentaires de 6 645.56 \$ si des tests additionnels s'avéraient nécessaires.

266-2019

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MONSIEUR ALAIN CÔTÉ - BRIS D'UN TUYAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE le tuyau d'aqueduc en cause touche un réseau d'aqueduc privé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut être au fait de toutes les installations privées implantées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut être tenue responsable des bris occasionnés;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la réclamation de monsieur Alain Côté.

267-2019

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2019-2020 au montant de 44.27 \$ taxes incluses.

268-2019

PROTOCOLE D'ENTENTE CAMP DE JOUR 2019-2021 ET 2021 AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES DU SAGUENAY

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente entre la municipalité et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay concernant l'espace pour la tenue des camps de jour à l'école primaire et secondaire Fréchette.

269-2019

COMITÉ DE LA FÊTE DE LA VIERGE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 50.00 \$ pour le Comité de la Fête de la Vierge pour l'organisation de la Fête de la Vierge Notre-Dame-du-Saguenay qui aura lieu le 11 août 2019.

270-2019

DEMANDE DE MADAME NANCY GAGNÉ ET MONSIEUR ÉRIC GAGNÉ - ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut vendre de gré à gré un immeuble qui lui appartient;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être évaluée;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer la demande de madame Nancy Gagné au département administratif pour qu'il puisse en faire une évaluation.

271-2019

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION 030-2019

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jonathan Desbiens, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction pour la résolution 030-2019, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

272-2019

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION 048-2019

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jonathan Desbiens, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction pour la résolution 048-2019, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

273-2019

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION 098-2019

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jonathan Desbiens, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction pour la résolution 098-2019, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

274-2019

AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE DE 300.00 \$ POUR UN TOTAL DE 350.00 \$

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'augmentation de la petite caisse du bureau administratif de 300,00 \$ pour la porter à un total de 350.00 \$ au total.

275-2019

REBELLES DES BOIS - DEMANDE D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs du pluvial ont corrigé l'accumulation de sable et d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de l'accotement est conforme au secteur;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'aménagement des cours privés sont à la charge des propriétaires;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande des Rebelles des Bois concernant l'asphaltage de 200 pi entre la ligne blanche de la rue à la terrasse de béton.

276-2019

PROLONGEMENT DU CAUTIONNEMENT DE CEVICO INC. - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas encore obtenu l'approbation du MAMH pour le règlement d'emprunt 19-362;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas obtenu de réponse avant à notre demande d'aide financière au programme Réfection et construction des infrastructures municipales qui a été déposée en avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire accepte de prolonger sa soumission au 20 août 2019 et a obtenu le cautionnement en conséquence;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le prolongement de la période de cautionnement de soumission et d'engagement jusqu'au 20 août 2019.

277-2019

OUVERTURE D'UN POSTE TEMPS PARTIEL FIN DE SEMAINE

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la création d'un poste à temps partiel permanent de 20 heures semaines qui comprend les journées du vendredi, samedi et dimanche

278-2019

ASHINI - 117, CHEMIN DE VÉBRON - CORRECTION DE TOITURE

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec les correctifs apportés au toit;

CONSIDÉRANT LA recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme au présent dossier;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de correction du toit en y apposant un quatre versants.

279-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR JACQUELIN LAVOIE, (9114-1846 QUÉBEC INC.) CHEMIN DE VÉBRON - LOTS 55-12-1 ET 55-12-4, RANG 1, CANTON SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme au présent dossier;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Jacques Lavoie, chemin de Vébron sur les lots 55-12-1 et 55-12-4, Rang 1, Canton Saint-Jean.

280-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR JEAN-MARC BERGERON ET MADAME DANIELLE LEMAY, 114, CHEMIN DE VÉBRON, LOT 10-14, CANTON DUCREUX

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme au présent dossier;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Jean-Marc Bergeron et madame Danielle Lemay, au 114, chemin de Vébron, lot 10-14, Canton Ducreux.

281-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MADAME CHANTALE TREMBLAY - LOTS 3B-P, 3C-P ET 4-P, RÉSERVE, CANTON SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone patrimoniale;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de madame Chantale Tremblay sur le lot 3B-P, 3C-P, et 4-P, Réserve, Canton Saint-Jean à la condition qu'elle détienne son certificat de localisation conforme pour la construction. Un plan de construction conforme doté d'une signature et sceau d'un professionnel et de demander les services de la SARP (Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale).

282-2019

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DE TOITURE - MONSIEUR GUY PEDNEAULT - 346, SAINT-JEAN-BAPTISTE- 1-P, RANG 6, 2-P, RÉSERVE, CANTON SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pedneault a demandé l'aide du Service d'aide-conseil en rénovation patrimonial pour les rénovations;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de rénovation de la toiture de monsieur Guy Pedneault, située au 346, Saint-Jean-Baptiste- 1-P, Rang 6, 2-P, Réserve, Canton Saint-Jean à la condition que nous ayons un plan de la construction de la lucarne.

283-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR MARIO LEBREUX - LOT 55-P (FUTUR 55-15), RANG 1, CANTON SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le plan de construction est conforme au règlement de zonage 89-107;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Mario Lebreux - lot 55-P (futur 55-15), Rang 1, Canton Saint-Jean.

284-2019

DÉROGATION MINEURE DM2019-09 - MONSIEUR RICHARD CLAVEAU, 121, CHEMIN DE VÉBRON - LOT 10-29, CANTON DUCREUX

CONSIDÉRANT QUE le dossier contient certaines particularités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut être en mesure de prendre la bonne décision;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter ce dossier à la prochaine rencontre du conseil municipal et de prévoir entre temps une rencontre avec monsieur Claveau afin d'obtenir davantage de détails sur le dossier.

285-2019

DÉROGATION MINEURE DM2019-10 - MONSIEUR JEAN ALLEN, 11, CHEMIN DES PLATEAUX, LOTS 13-10, 13-12-P, RANG 2, CANTON SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans une zone agro forestière et qu'il n'y a aucun voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2019-10 de monsieur Jean Allen et madame Lise Beauvais, 11 chemin des plateaux, lots 13-10, 13-12-P, Rang 2, Canton Saint-Jean afin de modifier la marge latérale arrière à 4.48 mètres au lieu de 10 mètres.

MRC DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE SON TERRITOIRE

Le directeur général déposée un document traitant de l'intention de la MRC du Fjord-du-Saguenay de déclarer sa compétence en matière de logement social pour l'ensemble des Municipalités de son territoire.

286-2019

PROMOTION SAGUENAY - CROISIÈRE MARITIME DU FJORD

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Lucien Martel, maire ou en son absence le maire suppléant et monsieur Jonathan Desbiens, directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et Promotion Saguenay Inc.

287-2019

FESTIVAL DE LA CHANSON DE SAINT-AMBROISE

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de deux billets au coût de 85.00 \$ chacun pour le Festival de la chanson de Saint-Ambroise qui aura lieu le vendredi 16 août prochain.

288-2019

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - APPUI AU DÉPÔT DU PROJET TRANSPORT COLLECTIF POUR LES JEUNES DU BAS-SAGUENAY SUD VERS LES ACTIVITÉS DE LA MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aide financière pour le projet de transport collectif pour les jeunes du Bas-Saguenay Sud vers les activités de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay.

289-2019

RÉCUPÉRATION DU STYROMOUSSE

Considérant que la population participe activement depuis 2 ans au recyclage du styromousse;

Considérant que le comité vert de L'Anse-Saint-Jean récupère et achemine la styromousse au centre de tri d'Alma, depuis 2 ans;

Considérant que le manque de bénévole fait en sorte que la styromousse ne peut plus être acheminé à Alma;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay de conclure une entente avec le centre de tri d'Alma, afin que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et éventuellement d'autres municipalités puissent y acheminer la styromousse.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants;

Monsieur Victor Boudreault

Il nous mentionne que les pompiers font de la prévention dans les maisons et

vérifient les détecteurs de fumée, de carbone et les extincteurs.
Les pompiers constatent qu'il y a beaucoup de résidences non conformes.
L'AGA des Aînés de L'Anse se tiendra le jeudi 11 juillet à 13 h 30 à la maison des Aînés.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous informe que le frigo communautaire qui sera situé au Centre communautaire sera bientôt en fonction. Il sera disponible 7 jours sur 7. Cette initiative est pour contrer le gaspillage alimentaire. Il invite la population à placer et prendre des denrées. Les instructions seront affichées sur le frigo.
La réglementation sur l'utilisation des sacs de plastique va bon train.
Nous aurons de l'animation au quai municipal qui débutera en juillet ainsi qu'une halte gourmande. Il invite toute la population à participer à ces activités.

Madame Chloé Bonnette

Madame Bonnette invite la population à saluer les gens de Florac quand ils les verront passer.
Regard sur le court métrage Saguenay fera une présentation au Centre Culture du Presbytère, le jeudi 11 juillet à 21 h 00. Elle invite la population à y participer.
Elle nous informe que le comité de pilotage pour la mise à jour du plan d'action MADA se réunira dans la semaine du 14 juillet.
Elle invite ceux qui ont des jardins à venir déposer le surplus de leur récolte dans le frigo communautaire.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe qu'un détour pour avoir accès à la piste cyclable a été aménagé. Il mentionne également qu'il reçoit beaucoup de plaintes pour les chiens errants dans la piste cyclable.

Monsieur Jonathan Desbiens

Monsieur Desbiens nous informe sur le règlement 00-196 à l'article 40 et 41 sur les animaux errants.
Il explique également le but de l'offre d'emploi sur les changements climatiques qui a fait l'objet de questionnements par certains citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

290-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 19.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Monsieur Anicet Gagné, maire suppléant

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».